



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

N° C17_11_2022_18 - Avis sur un projet de centrale photovoltaïque au sol porté par l'opérateur URBA 399 sur la commune de Sauzé-Vaussais

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	69	5	74	16

Pour : 74	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix sept novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHASSIN Julien, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, BABIN Catherine, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à BOURDIER Christine), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, CAQUINEAU Emmanuel, DALLAUD Hélène, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, OUVREAU Pierre, PICARD Christian, SUIRE Catherine, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Avis sur un projet de centrale photovoltaïque au sol porté par l'opérateur URBA 399 sur la commune de Sauzé-Vaussais

Le site d'étude est constitué d'une seule parcelle située en quasi-totalité en zone agricole A du PLU de Sauzé-Vaussais. L'extrémité nord-est de la parcelle est située en zone naturelle N. Le site d'étude est localisé, en majeure partie, à l'emplacement d'une zone de mise en dépôt définitif de matériaux excédentaires et/ou inutilisables issus du chantier de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) Tours/Bordeaux.

La société Urba 399 est une société de projet qui a été créée par URBASOLAR pour porter le projet de centrale photovoltaïque située au lieu-dit « Les Rondes » sur la commune de Sauzé-Vaussais. La société Urba 399 est actuellement détenue à 100% par URBASOLAR. Cependant, dans le cadre du partenariat entre URBASOLAR et SEOLIS PROD (filiale du fournisseur d'énergie des Deux-Sèvres créé par le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)), ce projet verra probablement SEOLIS entrer au capital de la société de projet.

Considérant que le projet vise à réaliser une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une surface de 23 619 m² sur un terrain de 51 325 m², combiné à la mise en place d'un atelier ovin, d'une prairie naturelle, complété par la plantation d'un verger dont la production de fruits serait directement et localement valorisée ;

Considérant que le projet est situé en zones A (agricole) et N (naturelle) au regard du PLU de Sauzé-Vaussais,

Considérant que le projet peut être admis par le règlement du PLU qui admet les constructions et installations nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, sous réserve d'une bonne intégration dans le site,

Considérant que l'impact du projet sur le paysage et le patrimoine est évalué comme faible, les principales sensibilités relevées concernent la proximité des hameaux de la Montée Rouge et du Puy de Bourin. Le projet est essentiellement visible lors du parcours des voies communales situées aux alentours du projet ainsi que depuis ces deux hameaux de proximité.

Considérant qu'Urba 399 s'engage à réaliser l'ensemble des mesures préconisées suivantes permettant l'intégration paysagère du projet dans son environnement : planter une haie multi-strates sur deux rangs sur la limite nord, est et sud de la centrale solaire, afin de diminuer sa visibilité depuis les hameaux à proximité et mettre en place un vaste verger en partie ouest afin de limiter fortement les perceptions du projet depuis les voies communales et la RD 54 ;

Considérant que les analyses menées au cours l'étude préalable agricole ont permis de constater que cette zone dispose d'un enjeu agricole faible. Suite aux travaux ayant servi pour la construction de la LGV Sud Europe Atlantique, une prairie temporaire a été mise en place pendant 5 ans sur la parcelle, suivi d'une culture de tournesol. L'enjeu agronomique est faible à moyen. Les rendements produits sur cette zone ont fortement diminué en raison des aménagements effectués pour la mise en place de la LGV.

Considérant que les effets du projet sur l'agriculture en phase d'exploitation sont modérés puisque le projet comprend le maintien d'une activité agricole combinant le pâturage d'ovin avec la production d'énergie photovoltaïque et la création d'un pré-verger multi-espèces de conservation de « variétés anciennes et pédagogiques » avec le semis d'une prairie naturelle.

Vu la demande de permis de construire déposée par l'opérateur Urba 399 concernant un projet de centrale solaire photovoltaïque située au lieu-dit « Les Rondes » sur la commune de Sauzé-Vaussais ;

Vu l'article R.423-9 du Code de l'urbanisme prévoyant que lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier est transmis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés dans la semaine qui suit le dépôt ;

Vu l'article L.122-1 du code de l'environnement et le courrier de la commune de Sauzé-Vaussais reçu le 16 septembre 2022, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 17 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet de centrale photovoltaïque au sol porté par l'opérateur Urba 399 sur la commune de Sauzé-Vaussais.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET